

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 886

29 avril 2010

SOMMAIRE

Acomex Investments S.à r.l.	42501	Maslet S.A.	42492
Akido Properties S.A.	42489	Maya Bay S.A.	42491
Almafin S.A.	42489	Naxos International Holding S.A.	42487
Arona Invest S.A.	42488	Nitlux AG	42497
Arraxis S.A.	42498	Odyssee Investments Holding S.A.	42493
Berkeley International Holdings S.A.	42521	Ogepar S.A.	42491
B-lond S.A.	42495	Oriflame Cosmetics S.A.	42482
Cogenaf S.A.	42494	Ozero Group S.A.	42487
Combolux S.A.	42497	Pat Holding S.A.	42500
Cutec S.A.	42495	Patriarch	42504
Diamer Invest S.A., SPF	42499	Patriarch	42504
Dilos S.A.	42499	Peony S.A.	42492
Dole Music Association	42528	Pierre Invest S.A.	42493
Du Parc Holding S.A.	42500	Riarc International S.A.	42522
Garofa Finance S.A.	42487	Robeco Liquidity Funds	42498
Garofa Investment S.A.	42486	Robeco Lux-O-Rente	42498
Genvest S.A.	42490	Sauren Fonds-Select Sicav	42494
Gesh-General System Holding S.A.	42511	Say Holding	42492
Global Assurance S.A.	42528	Scano Investments S.A.	42494
Globe Voyages S.à r.l.	42523	SciCan Luxembourg S.à r.l.	42501
Interas S.A.	42490	Société Financière Industrielle SA	42525
International Golf & Leisure S.A.	42496	Société Financière Industrielle S.à r.l.	42525
Investdeutschland S.A.	42485	Stabben S.à r.l.	42523
Kebo International S.A.	42486	StarCap SICAV	42496
KNS S.à r.l.	42519	Tiger Holding Five Parent S.à r.l.	42511
Kymar S.A.	42491	Universal Premium GP SA	42505
Land Breeze S.à r.l.	42514	Universal Premium Holding SA	42496
Larix S.A.	42488	Vivier S.A. Holding	42493
Lenbach Capital Partners Fund	42504	VOSNES INVESTMENT S.A.	42497
Limalux S.A.	42486	Walufi S.A., SPF	42499
Lubelair S.A.	42489	WATTENWIL S.A., société anonyme holding	42498
Lubelmet	42490		
Lucarnon S.A.	42500		
Luxembourgeoise de Construction Immo- bilière S.A.	42488		

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, rue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 8.835.

Time and place

The ANNUAL GENERAL MEETING

("AGM") of Oriflame Cosmetics S.A. (the "Company") in relation to items 1 to 13 of the agenda below will be held at the offices of the Company at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg on 19 May 2010 at 11 a.m. The Extraordinary General Meeting ("EGM") of the Company in relation to items 14 to 20 of the agenda will be held at the same place immediately after the closing of the AGM.

Agenda:

1. Approval of the Nomination Committee's proposal that Pontus Andreasson be chairman of the AGM and EGM;
2. Reading of the report of the Board of Directors relating to conflicting interests of directors;
3. Approval of the reports of the Board of Directors and of the independent auditor ("*réviseur d'entreprises*") relating to the accounts of the Company as at 31 December 2009;
4. Approval of the balance sheet and of the profit and loss statement of the Company as at 31 December 2009 and of the Consolidated Accounts as at 31 December 2009;
5. Allocation of results of the Company for the financial year ending 31 December 2009 whereby the Board has proposed that the profit for the financial year 2009 will be carried forward;
6. Approval of the Board of Director's resolution that a dividend distribution of EUR 1.25 per share (or the Swedish Krona equivalent per Swedish Depository Receipt) shall be paid in cash out of the profits and that 24 May 2010 shall be the record date in respect of such dividend. The payment of cash dividend is expected to occur through Euroclear Sweden AB on 27 May 2010;
7. Presentation of the work of the Board, the Board committees and the Nomination committee;
8. Discharge to the directors and the independent auditor ("*réviseur d'entreprises*") in respect of carrying out their duties during the financial year ending 31 December 2009;
9. Statutory elections including election of the Chairman of the Board.
 - 9.1 The Nomination Committee (Per Hesselmark, Chairman of the Committee (Stichting af Jochnick Foundation), Robert af Jochnick, Åsa Nisell (Swedbank Robur AB), Peter Lindell (AMF) and Hans Ek (SEB Fonder AB), together representing more than 30 per cent of the number of votes and shares in the Company) has proposed that current directors Magnus Brännström, Marie Ehrling, Lilian Fossum, Alexander af Jochnick, Jonas af Jochnick, Robert af Jochnick, Helle Kruse Nielsen and Christian Salamon be re-elected and that Anders Dahlvig be elected as new director of the board. Lennart Björk has declined re-election. Anders Dahlvig is born 1957. His previous positions include assignments for IKEA since 1984, most recently as CEO of the IKEA Group (1999-2009). His other current board assignments include being chairman of the New Wave Group and being director of the board of Kingfisher plc. He is furthermore suggested to be elected director of the board of Hennes & Mauritz AB (publ). Anders Dahlvig is independent from the Company and its major shareholders;
 - 9.2 The Nomination Committee further proposes that Robert af Jochnick be re-elected Chairman of the Board;
 - 9.3 Approval of the Nomination Committee's proposal to appoint KPMG Audit S.à r.l., with registered offices at L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 103.590, as independent auditor ("*réviseur d'entreprises*") for a period ending at the next annual general meeting to be held in order to approve the accounts of the Company for the year ending 31 December 2010;
10. Approval of the Board of Director's proposal that the Company shall continue to have a Nomination Committee ("Committee") and approval of the proposed procedure for appointment of the members of the Committee, whereby the Board proposes:

that there shall exist a Committee to prepare and make proposals to the AGM regarding the election of the Chairman of the AGM, Chairman of the Board of Directors, Directors and, if applicable, auditors, as well as the Board of Directors' fees;

that the Chairman of the Board of Directors shall convene the five largest shareholders of the Company, as it is known by the Company at that time, at the end of the third quarter of the year. These shareholders then have the right to appoint one member each to the Committee. If any of the five largest shareholders declines its right to appoint a member of the Committee, or if a member resigns from the Committee and is not replaced by a new member appointed by the same shareholder, the shareholder next in size shall be given the opportunity to appoint a member of the Committee. If several of the shareholders decline their right to appoint members of the Committee, no more than the eight largest shareholders need to be contacted. The Committee should be chaired by one of its members. No more than two of the Committee's members should also be members of the Company's Board of Directors. If any of the shareholders having appointed a member to the Committee sells a not insignificant part of its shares in the Company and ceases to qualify as a large shareholder with rights to appoint a member to the Committee, the respective member should resign from the Committee, and a new member should be appointed

by the shareholder next in size. The Chairman of the Board of Directors shall, as part of the Committees' work, present any matters regarding the Board of Directors' work that may be of importance for the Committee's work, including an evaluation of the work of the Board of Directors and the requirements and skills set to be represented by the Directors, to the Committee;

that individual shareholders shall have the possibility to give suggestions regarding members of the Board of Directors to the Committee for further assessment within its scope of work;

that information regarding the composition of the Committee shall be made public at least six months before the annual general meeting;

that the Committee shall have the right to charge the Company costs for recruitment consultants, if it is deemed necessary to get an adequate selection of candidates for members of the Board of Directors;

11. Approval of the Nomination Committee's proposal regarding directors' and committee fees. The Nomination Committee has proposed that the remuneration to the directors and committee members remain unchanged, whereby the fees will be allocated as follows: EUR 62,500 to the Chairman of the Board, EUR 25,000 to each respective remaining non-executive director, EUR 10,000 to each member of the Audit Committee and EUR 5,000 to each member of the Remuneration Committee;
12. Approval of the Board of Director's proposal on principles of remuneration to members of the Company's top management. The Board of Directors' proposal for principles of remuneration and other terms of employment for members of the Company's top management entails in essence that Oriflame shall offer competitive salaries with regard taken to position and market in order to attract and retain the best individuals for the positions and that the remuneration shall consist of the items listed in (i) through (iv) below:
 - (i) Fixed base salary: The members of the Company's management shall be offered fixed salaries that are competitive and which are based on the respective individual's responsibilities and performance;
 - (ii) Variable compensation: Oriflame allocates 6.5 per cent of any increase to operating profit to profit sharing to be shared among the Company's top management, however for each individual no more than an equivalent of 12 months salary. The allocation is according to position and performance during the year. The 6.5 per cent includes company costs for social charges. Moreover, the Company offers a Share Incentive Plan which covers the top approximately 200 Executives and Managers. Each year the individuals are invited to invest in a number of shares at the current market price. In return for this they will, within a period of three years, receive between 0 and 4 free shares for each acquired share, depending on the increase of the operating profit of the Company;
 - (iii) Pensions: Members of the Company's top management and certain other Executives are offered pension benefits that are competitive in the country where the individual is resident. Oriflame pays pensions into an independent defined contribution scheme. In addition, Oriflame has defined contribution schemes for some of the employees in compliance with pension requirements in the countries in which the Company operates;
 - (iv) Non-monetary benefits: Members of the Company's top management and certain other Executives are entitled to customary non-monetary benefits such as company cars and company health care. Moreover, certain individuals may be offered company housing and other benefits including school fees.

The proposal coincides in all relevant matters with the principles adopted at the 2008 and the 2009 Annual General Meetings.
13. Information relating to the cost calculation of the Oriflame 2005 and 2008 Share Incentive Plan allocations, as well as information relating to the cost calculation of the proposed allocations of Investment Shares in 2010 under the 2008 Share Incentive Plan.
14. Approval of the Board of Directors proposal that the threshold for the 2010 Investment Share offers under the 2008 Share Incentive Plan is increased from EUR 3,500,000 to EUR 4,000,000. The reason for the increase of the investment limit is the significant increase in the share price during 2009. The existing additional requirement, that the potential dilution that can occur as a result of the 2008 Share Incentive Plan shall amount to less than 3 per cent of the share capital of the Company over the lifetime of the Plan, remains.
15. Alignment of the requirements for the attendance and voting right at general meetings for holders of bearer shares, shares and SDR holders and subsequent amendment of article 28 paragraph 1 and 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth have the following wording:

"The board of directors may decide, and further specify in the notice convening the General Meeting, that in order to be able to attend and vote at the General Meeting, whether in person or by proxy, the owner of shares must proof the shares held by him ten clear days prior to the date set for the meeting."
16. Modification of the delegation powers of the board of directors and subsequent amendment of article 19, paragraph 1 sentence 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth have the following wording:

"The board of directors may delegate, for such period and subject to such conditions as it thinks fit, however in conformity with its own rules of procedures (and where applicable in conformity with any instructions issued upon such rules of procedures), any of its powers to one or more directors, officers or such other person or persons (whether or not shareholders of the Company) and may by the resolution making such delegation appoint them as Committees or otherwise as it may see fit or, by power of attorney, to any company, firm or person nominated by the board of directors."
17. Modification of the delegation powers of the board of directors and subsequent amendment of article 20 sentence 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth have the following wording:

"The Company shall be bound in any matter by signature of the Chairman or two directors or, where the powers of the board have been delegated in any matter in accordance with the provisions of Article 19, the Company shall be bound in such manner as the board of directors delegating such power shall determine."

18. Modification of the signing procedure for the minutes of the board of directors by the Chairman upon legal amendments and subsequent amendment of article 16 paragraph 1 sentence 2 of the articles of association of the Company which shall have henceforth the following wording:

"Any such minutes shall be conclusive evidence of any such proceedings if they are signed by the Chairman of the board of directors or by any two directors of the Company or in the case of Committees, by any two members of the Committee."

19. After reading of the report of the Board of Directors relating to the reasons for exclusions of the shareholders' pre-emptive rights, renewal of the authorization granted to the board of directors of the Company to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital in relation to the 2005 share incentive plan as foreseen by article 5 paragraph 2 sentence 2 of the articles of association of the Company for a new period of 1 year starting from the date of the present general meeting with the possibility of renewal by decision of a general meeting of shareholders, leading to subsequent amendment of article 5 paragraph 2 sentence 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth have the following wording:

"The board of directors of the Company shall have power to issue shares and increase the share capital of the Company within the limits of its authorised capital for a period ending one year after 19 May 2010 to persons exercising their rights under the 2005 share incentive plan and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders by the issue of up to 2,250,000 shares under such plan and, for a period ending five years after 19 May 2008 to persons exercising their rights under the 2008 share incentive plan and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders by the issue of up to 2,100,000 shares under such plan."

20. Miscellaneous.

Notice to shareholders

Shareholders who wish to attend the AGM and EGM must:

- i. be registered as shareholders in the share register of the Company on 7 May 2010
- ii. notify the Company of their intention to attend the AGM and EGM no later than 5 p.m. on 12 May 2010

Shareholders who are able to prove that they are registered shareholders of the Company as at 7 May 2010 may attend the AGM and EGM.

Shareholders who wish to attend the AGM and EGM must give notice of intention to attend by sending attendance cards (available on www.oriflame.com under the heading "Attendance Cards for Shareholders") to the registered address of the Company as stated above of this Convening Notice or by fax (+352 26 20 32 34). They may also send the attendance card by email to the Company (corporate.governance@oriflame.com). All attendance cards must be received by the Company no later than 5 p.m. on 12 May 2010. The attendance card must be completed in full and signed.

Holders of bearer shares wishing to attend and vote at the AGM and EGM in person or by proxy must deposit their bearer shares at the Company's registered offices no later than 5 p.m. on 17 May 2010 and shall obtain a receipt from the Company confirming such deposit. Neither a holder of bearer shares nor his or her proxy shall be permitted to attend or vote at the AGM and EGM except upon delivery at the meeting of the receipt confirming such deposit.

Shareholders may vote by proxy. Proxy cards (available on www.oriflame.com under the heading "Proxy Cards for Shareholders") must be used. In order to be included in the votes, fully completed and signed proxy cards must be received by the Company at the registered address of the Company as stated above of this Convening Notice or by fax (+352 26 20 32 34) no later than 5 p.m. on 12 May 2010.

Please observe that conversion from shares into SDRs and vice versa is not allowed during the period between 9 May 2010 and 19 May 2010.

The AGM can be validly held without any specific quorum and resolutions shall be validly adopted at the AGM if approved by a majority of the shares present or represented and authorized to vote. The EGM is only validly held if at least 50 per cent of the shares authorized to vote are present or represented at the EGM. Resolutions shall be validly adopted at the EGM if approved by a qualified majority of at least 2/3 of the shares present or represented and authorized to vote.

Notice to SDR holders

Holders of Swedish Depository Receipts of the Company ("SDRs") who wish to attend the AGM and EGM must:

- i. be registered in the register kept by Euroclear Sweden AB ("Euroclear") on 7 May 2010
- ii. notify Skandinaviska Enskilda Banken AB (publ) ("SEB") of their intention to attend the AGM and EGM no later than 5 p.m. on 12 May 2010

Only SDR holders who are directly registered in the Euroclear register or who have a voting-right registration by 7 May 2010 may attend the AGM and EGM. SDR holders must be able to prove that they are SDR holders as at 7 May 2010 if they wish to attend the AGM and EGM.

SDR holders who are directly registered in the Euroclear register or who have a voting-right registration by 7 May 2010 who wish to attend the AGM and EGM must give notice of their intention to attend by sending attendance cards

(available on www.oriflame.com under the heading "Attendance Cards for SDR Holders") to Skandinaviska Enskilda Banken AB (publ), Issuer Agent Department, RB6, SE-106 40 Stockholm, Sweden. They may also send the attendance card by email to (issuedepartment@seb.se). All attendance cards must be received by SEB no later than 5 p.m. on 12 May 2010. The attendance card must be completed in full and signed.

SDR holders who are directly registered in the Euroclear register or who have a voting-right registration by 7 May 2010 may vote by proxy. Voting is not carried out by attending the AGM and EGM in person. Proxy cards (available on www.oriflame.com under the heading "Proxy Cards for SDR Holders") must be used. Fully completed and signed proxy cards must, in order to be included in the votes, be received by Skandinaviska Enskilda Banken AB (publ), Issuer Agent Department, RB6, SE-106 40 Stockholm, Sweden no later than 5 p.m. on 12 May 2010.

Only directly registered SDRs are registered in the name of the holder in the register kept by Euroclear. SDR holders registered in the name of a nominee (which may be a broker or a bank) must have their SDRs registered in their own names in the Euroclear register to be entitled to give instructions to SEB to vote at the AGM and EGM. SDR holders whose holdings are registered with a nominee should therefore request their nominee to request a temporary owner registration (so-called voting-right registration) well ahead of 7 May 2010 if they wish to vote.

SDR holders that have not given SEB instruction as to the exercise of the voting rights pertaining to the shares represented by their respective SDRs at the AGM and EGM by sending/delivering SEB a completed and signed proxy card, shall be deemed to have instructed SEB to give a proxy to a person designated by the Company to vote for the shares in the same manner and in the same proportion as all other shares in the Company represented by SDRs that are being voted for at the AGM and EGM. However, no such instruction from the SDR holders to SEB shall be deemed given with respect to any matter where giving such instructions and/or discretionary proxy would not be permitted by applicable law.

Please observe that conversion from SDRs into shares and vice versa is not allowed during the period between 9 May 2010 and 19 May 2010.

The AGM can be validly held without any specific quorum and resolutions shall be validly adopted at the AGM if approved by a majority of the shares present or represented and authorized to vote. The EGM is only validly held if at least 50 per cent of the shares authorized to vote are present or represented at the EGM. Resolutions shall be validly adopted at the EGM if approved by a qualified majority of at least 2/3 of the shares present or represented and authorized to vote.

Luxembourg, in April 2010.

Oriflame Cosmetics S.A.
The Board of Directors

Référence de publication: 2010043245/280/211.

Investdeutschland S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.810.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 31 mai 2010 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «INVESTDEUTSCHLAND S.A. S.P.F.» et modification de l'article 1^{er} des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit: «The exclusive object of the corporation is the acquisition, detention, management and realization of financial assets as defined in article 2 of the law of 11 May 2007 related to the formation of a company for the management of family assets ("SPF").»
3. Modification des articles 3 et 11.
4. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045769/1267/21.

Garofa Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.087.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GAROFA INVESTMENT S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 14 mai 2010 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045811/750/15.

Limalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.332.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme LIMALUX S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 14 mai 2010 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045833/750/15.

Kebo International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 18.385.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 31 mai 2010 à 10.20 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «KEBO INTERNATIONAL S.A. S.P.F.» et modification de l'article 1^{er} des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit: «Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 11. Mai 2007 (Artikel 2) über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen.»
3. Modification des articles 3 et 11 des statuts.
4. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045770/1267/21.

Naxos International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 34.288.

—
Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 31 mai 2010 à 10.10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «Naxos International Holding S.A. S.P.F.» et modification de l'article 1^{er} des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit: «Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 11. Mai 2007 (Artikel 2) über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen.»
3. Modification des articles 3 et 15 des statuts.
4. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045773/1267/21.

Ozero Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 107.964.

—
Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du 19 mai 2010 à 18.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2009.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Modification au sein du conseil d'administration.
6. Remplacement du commissaire aux comptes.
7. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
8. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010045867/1004/20.

Garofa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.099.

—
Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GAROFA FINANCE S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 14 mai 2010 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045807/750/15.

Arona Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 85.313.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 6 avril 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045840/795/18.

Luxembourgeoise de Construction Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 29.744.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 mai 2010 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045849/795/17.

Larix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 23.556.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 18 mai 2010 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045863/788/18.

Akido Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.424.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 18, 2010* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at November 30, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*Référence de publication: 2010045837/795/15.

Almafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.749.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 mai 2010* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010045839/795/16.

Lubelair S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.233.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 mai 2010* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de M. Hans DE GRAAF dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
6. Reconduction de Mme Nancy BLEUMER et de Mme Monique JUNCKER dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
7. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
8. Divers.

*Le conseil d'administration.*Référence de publication: 2010045881/29/22.

Genvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.629.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 19 mai 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045841/795/15.

Interas S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.920.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 17, 2010 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010045843/795/16.

Lubelmet, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.762.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de M. Hans DE GRAAF dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
6. Reconduction de Mme Nancy BLEUMER et de Mme Monique JUNCKER dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
7. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
8. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010045884/29/22.

Kymar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.425.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETINGwhich will be held on *May 18, 2010* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at November 30, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010045846/795/15.

Maya Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.190.

Due to lack of quorum to act on the item of the agenda regarding article 100, the Annual General Meeting dated March 15, 2010 could not validly act on said item.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETINGwhich will be held on *June 1st, 2010* at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:*Agenda:*

- Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will be validly passed by a 2/3 majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010045852/795/17.

Ogepar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 23.628.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *lundi 17 mai 2010* à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Pietro LONGO de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
6. Nomination de Mme Mounira MEZIADI, administrateur de société, née à Thionville (France) le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
7. Divers.

Référence de publication: 2010045885/29/21.

Maslet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.613.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 mai 2010* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045850/795/15.

Peony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 98.392.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *17 mai 2010* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045864/788/16.

Say Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.242.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *17 mai 2010* à 13.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Pietro LONGO de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
6. Nomination de Mme Mounira MEZIADI, administrateur de société, née à Thionville (France) le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. Divers.

Référence de publication: 2010045886/29/21.

Odyssee Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.523.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 18, 2010* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010045853/795/15.

Pierre Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.994.

Suite à une demande de prorogation de l'assemblée du 19 avril 2010 par un actionnaire en vertu de l'article 67 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du *17 mai 2010* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Etat d'avancement de l'exécution de la transaction signée le 28 juillet 2009 entre la société PIERRE INVEST S.A. et l'administration fiscale française pour le règlement du redressement fiscal
2. Cessions des biens immobiliers réalisés au jour de l'assemblée, état des stocks, actions commerciales en cours et perspectives de ventes pour l'année 2010
3. Modalités de répartition de la charge du redressement fiscal entre les sociétés PIERRE INVEST S.A., PIERRE INVEST AGUESSEAU S.A. et PIERRE INVEST POINCARE S.A.
4. Modalités de recouvrement des sommes dues par PIERRE INVEST AGUESSEAU S.A. et PIERRE INVEST POINCARE S.A. ou leurs ayants droit économiques
5. Etat des créances et des dettes de la société PIERRE INVEST S.A.
6. Election de Monsieur Jean FOUQUET en qualité d'administrateur de la société PIERRE INVEST S.A.
7. Nomination de Monsieur Jean FOUQUET en qualité de commissaire à la surveillance de la société PIERRE INVEST S.A.
8. Situation financière de la société: participation respectivement refus de participation des actionnaires au renflouement de la société pour permettre à cette dernière de subvenir aux frais courants et réitération de la demande

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045865/506/27.

Vivier S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 43.353.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 mai 2010* à 9.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.

5. Non-renouvellement des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration, venus à échéance, de M. Pietro LONGO, et décharge.
6. Nomination de Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
7. Reconduction de Mme Virginie DOHOGNE et M. Hugo FROMENT dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
8. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010045887/29/26.

Scano Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.325.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 mai 2010* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045856/795/15.

Cogenaf S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 23.085.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *17 mai 2010* à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Référence de publication: 2010045868/29/16.

Sauren Fonds-Select Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 68.351.

Die Aktionäre der SAUREN FONDS-SELECT SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *19. Mai 2010* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2009 abgelaufene Geschäftsjahr

3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Gewinnverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der SAUREN FONDS-SELECT SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefon-Nummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010045888/755/30.

B-lond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.763.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du *19 mai 2010* à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2009.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision quant à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010045866/1004/18.

Cutec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.274.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mardi *18 mai 2010* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «CUTEC S.A. S.P.F.» et modification de l'article 1^{er} des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
3. Modification des articles 3 et 11.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045890/1267/18.

StarCap SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 72.359.

Die Aktionäre der StarCap SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 18. Mai 2010 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2009 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der StarCap SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010045889/755/30.

Universal Premium Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 21, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 148.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010042051/10.

(100042411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

International Golf & Leisure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, Mecherwee.

R.C.S. Luxembourg B 96.592.

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société INTERNATIONAL GOLF AND LEISURE S.A., sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 7 mai 2010 à 16.00 heures au siège de la société:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration
2. Rapport du Réviseur d'entreprise
3. Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion au 31 décembre 2009
Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs
5. Décharge au Réviseur d'entreprise

6. Divers

N.B. Les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs actions cinq jours avant l'assemblée aux guichets de la DEXIA Banque Internationale à Luxembourg S.A.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036234/800085/21.

Nitlux AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 19.359.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *11. Mai 2010* um 11.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage der Jahresabschlüsse per 31. Dezember 2008 und 31. Dezember 2009 und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2008 und 31. Dezember 2009
3. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft, gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
5. Neuwahlen.
6. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010040296/534/20.

Combolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 55.767.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du *7 mai 2010* à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2009.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C., le cas échéant.
6. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010042186/1004/18.

VOSNES INVESTMENT S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.515.

Le bilan au 30.09.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042073/9.

(100042368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Robeco Lux-O-Rente, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.779.

Robeco Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.175.

—
ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders to be held on 27 May 2010 at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, at 2 p.m. for Robeco Lux-O-Rente and at 3 p.m. for Robeco Liquidity Funds.

Agenda:

1. Report of the board of directors and auditors' report
2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2009
3. Consideration and approval of the profit appropriation for each of the sub-funds for the financial year ended 31 December 2009
4. Discharge of the board of directors
5. Statutory appointments
6. Any other business

The Annual reports 2009 may be obtained at the registered office of the Corporations. These reports are also available via www.robeco.com.

The resolutions on the Agenda will not require a quorum and will be taken at a simple majority of the votes cast. Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders wishing to attend and/or vote at the respective meetings should inform the respective Corporations through Mrs. V. Delvael, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg in writing not later than 20 May 2010 (fax: +352 24603331).

The boards of directors.

Référence de publication: 2010039656/755/27.

WATTENWIL S.A., société anonyme holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 88.110.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 10 mai 2010 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040297/534/16.

Arraxis S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 58.855.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 11. Mai 2010 um 11.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.

2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010040295/534/17.

Diamer Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.628.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010042168/1023/16.

Walufi S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 60.627.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2010 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010042171/1023/16.

Dilos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 25.680.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2010 au siège social à 11:00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2009 et affectation des résultats
3. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes et nominations statutaires
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042188/1616/15.

Pat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.306.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du 7 mai 2010 à 10 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2009.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Modification au sein du conseil d'administration.
6. Décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C., le cas échéant.
7. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010042187/1004/19.

Du Parc Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.261.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 7 mai 2010 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042586/750/16.

Lucarnon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.159.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 7 mai 2010 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042587/750/16.

SciCan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.150,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.890.

Acomex Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.653.

—
PROJET DE FUSION

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1. SciCan Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.890, with a share capital of fifteen thousand one hundred fifty Euro (EUR 15.150,00) represented by six hundred and six (606) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) per share, each fully paid up (hereafter the Absorbing Company),

2. Acomex Investments S.à r.l., a private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.653, with a share capital of seventy-five thousand Euro (EUR 75.000,00) represented by three thousand (3.000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) per share, each fully paid up (hereafter the Absorbed Company),

both here represented by Marie Amet-Hermes, employee with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, on the basis of two (2) powers of attorney granted by virtue of resolutions of the respective boards of managers of the Absorbing Company and of the Absorbed Company taken on March 24, 2010, which shall remain attached to the original of this deed in order to be registered therewith.

The boards of managers of the above mentioned companies (together hereafter referred to as the Merging Companies) have agreed on the following merger proposal (the Merger) and declared that:

the Absorbing Company holds one hundred percent (100%) of the shares of the Absorbed Company and the Merger may thus be operated in accordance with the provisions of articles 278 and following of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The boards of managers of the Merging Companies have decided that the Absorbed Company shall be merged into the Absorbing Company and for this purpose, the Absorbed Company shall contribute all its assets and liabilities (the Assets and Liabilities) to the Absorbing Company. The decisions of the boards of managers of the Merging Companies will remain attached to the present deed.

Thereupon, the following has been agreed:

1. At the date determined by the boards of managers of the Merging Companies, which can not be earlier than one (1) month after the publication of the present Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Assets and Liabilities of the Absorbed Company will be transferred to the Absorbing Company.

2. As a result of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

3. The effective date of the Merger will be January 1st, 2010 and the operations of the Absorbed Company will be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from such date.

4. Since the Absorbing Company holds one hundred percent (100%) of the shares in issue of the Absorbed Company and since all the conditions of article 279 of the Law are met, the approval of the Merger by the extraordinary general meeting of shareholders of each of the Merging Companies is not required.

5. The documents referred to in article 267, paragraph 1, a), b) and c) of the Law (i.e. the merger proposal, the annual accounts and annual reports of the Merging Companies for the last three (3) financial years), will be available at least one (1) month before the effective date of the Merger for inspection by the shareholders of the Absorbing Company at the registered office of the Merging Companies.

6. Shareholders of the Absorbing Company holding at least five percent (5%) of the shares outstanding in the Absorbing Company are entitled, during the period of one (1) month prior to the effective date of the Merger to require that an extraordinary general meeting of shareholders of the Absorbing Company be called in order to deliberate and vote on the Merger.

7. No particular advantage is granted to the members of the boards of managers of the Merging Companies.

8. In the absence of the convening of an extraordinary general meeting of shareholders or a rejection of the Merger plan by the former, the Merger will become definitive, as stated above under point 1. and will lead by right to the effects indicated in article 274 of the Law and in particular its paragraph a).

9. The Merging Companies will comply with all current legal provisions relating to the statements to do for the payment of any possible taxation or tax resulting from the definitive realisation of the contributions made in relation to the Merger, as mentioned hereafter.

10. Full discharge is granted to the bodies of the Absorbed Company.

11. Company documents of the Absorbed Company will be kept for the legal time period at the registered office of the Absorbing Company.

Formalities

The Absorbing Company:

- shall carry out all the legal formalities of publication relating to the contributions made in relation to the Merger,
- shall take on the statements and necessary formalities relating to all relevant administration matters in order to transfer all Assets and Engagements of the Absorbed Company in its name,
- shall carry out any formalities in order to render the transfer of goods and rights that it has received opposable to third parties.

Delivery of titles

At the definitive realisation of the Merger, the Absorbed Company will give the Absorbing Company the originals of all its formation documents and amending deeds, as well as the books of account and other accounting documents, titles of ownership or documentary acts of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights given.

Fees and Duties

Any charges, duties or fees owing as a result of the Merger will be met by the Absorbing Company.

If necessary, the Absorbing Company shall pay the taxes due by the Absorbed Company on the capital and the profits, for the fiscal years not yet taxed.

In accordance with article 271 of the Law, the undersigned notary certifies the legality of the present Merger proposal.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to proxyholder of the persons appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. SciCan Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.890, avec un capital social de quinze mille cent cinquante Euro (EUR 15.150,00) représenté par six cent six (606) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) par part sociale, chacune entièrement libérée (ci-après la Société Absorbante),

2. Acomex Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.653, avec un capital social de soixante-quinze mille Euro (EUR 75.000,00) représenté par trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) par part sociale, chacune entièrement libérée (ci-après la Société Absorbée),

toutes les deux (2) ici représentées par Marie Amet-Hermes, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations accordées en vertu de résolutions des conseil de gérance respectifs de la Société Absorbante et de la Société Absorbée prises le 24 mars 2010, par les conseils de gérance respectifs et qui resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les conseils de gérance des deux sociétés mentionnées ci-dessus (ci-après les Sociétés Fusionnantes) ont convenu le projet de fusion suivant (la Fusion) et déclarent que:

la Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des parts sociales de la Société Absorbée de sorte que la Fusion puisse dès lors être opérée conformément aux dispositions des articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes ont décidé de fusionner la Société Absorbée dans la Société Absorbante et, à cet effet, la Société Absorbée fera apport de tous ses actifs et passifs (les Actifs et Passifs) à la Société Absorbante. Les décisions des conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes resteront annexées au présent acte.

Il est convenu ce qui suit:

1. A la date retenue par les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes, qui ne peut être au plus tôt qu'un (1) mois après la publication du présent projet de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, les Actifs et Passifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante.

2. A la suite de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ses parts sociales émises seront annulées.

3. La date d'effet de la Fusion est fixée au 1^{er} janvier 2010 et les opérations de la Société Absorbée seront, d'un point de vue comptable, à considérer comme étant effectuées par la Société Absorbante depuis cette date.

4. Etant donné que la Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des parts sociales émises de la Société Absorbée et que les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies, une approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes n'est pas requise.

5. Les documents mentionnés à l'article 267, paragraphe 1, a), b) et c) de la Loi (en l'occurrence le projet de Fusion, les comptes et rapports annuels des Sociétés Fusionnantes pour les trois (3) derniers exercices), seront disponibles au moins un (1) mois avant la date d'effet de la Fusion pour inspection par les associés de la Société Absorbante au siège social des Sociétés Fusionnantes.

6. Les associés de la Société Absorbante qui détiennent au moins cinq pourcent (5%) des parts sociales émises de la Société Absorbante sont autorisés, pendant le mois qui précède la date d'effet de la Fusion, d'exiger la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante pour délibérer et voter sur la Fusion.

7. Aucun privilège particulier n'a été accordé aux membres du conseil de gérance des Sociétés Fusionnantes.

8. A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de Fusion par celle-ci, la Fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 1. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la Loi et notamment sous son paragraphe a).

9. Les Sociétés Fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la Fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la Société Absorbée.

11. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

Formalités

La Société Absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la Fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes les administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les Avoirs et Engagements apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et Droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante.

La Société Absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Conformément à l'article 271 de la Loi, le notaire soussigné certifie la légalité du présent projet de Fusion.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Marie Amet-Hermes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16360. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010045488/170.

(100058148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Lenbach Capital Partners Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen Lenbach Capital Partners Fund wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet („Gesetz von 2002“).

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 1. April 2010 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung am 29. April 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. April 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010033307/15.

(100043562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Patriarch, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen Patriarch wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 1. April 2010 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung am 29. April 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. März 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010033857/16.

(100044210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Patriarch, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen Patriarch wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Patriarch ist das Allgemeine Verwaltungsreglement, das am 1. April 2010 in Kraft trat, integraler Bestandteil. Dieses Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt, und der diesbezügliche Hinterlegungsvermerk wurde am 29. April 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des Patriarch, das am 1. April 2010 in Kraft trat und beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. März 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010033858/19.

(100044211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Universal Premium GP SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 21, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 148.541.

In the year two thousand and ten, on the eighth of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Universal Premium GP S.A., with registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 148.541, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 30, 2009 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated October 30, 2009, number 2130.

The meeting is opened at 4:10 pm,

and Mr Teodor Ioan Vostinaru, company director, residing professionally in Bucharest, Romania, is elected chairman of the meeting.

Mr Vincent de Rycke, private employee, residing professionally in Hautbellain, is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- The 10 shares are held by VRS Participations S.A. and the 21 shares held Mr Teodor Ioan Vostinaru, representing all the shares issued, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

- Modify article 4 of the Articles, first sentence as follows:

"The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg."

- Modify article 9 of the Articles as follows:

"The quorums and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex. Resolutions at an ordinary and/or an extraordinary general meeting will always required at least the presence of 51% of the shares outstanding in the register of shareholders.

- Modify article 10 of the Articles, first sentence as follows:

"Shareholders will meet upon call of the Chairman of the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of the law."

- Modify article 11 of the Articles, as follows:

"The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that the majority of directors shall be elected by the shareholder owning 51% or more of the shares outstanding in the register of shareholders and that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders owning at least 51% of the outstanding shares. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote."

- Modify 12 of the Articles as follows:

"The Board of Directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence the shareholder owning 51% or more of the shares or the chairman may appoint another director as chairman pro tempore. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any

time by the Board of Directors. Officers need not be director or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least forty-eight hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the Board of Directors may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the directors participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors existing and nominated in the Board of Directors as directors of the Company. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature."

- Modify 17 of the Articles as follows:

"The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, which shall always include the signature of the chairman"

- Modify 22 of the Articles as follows:

"These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders. Decisions to amend the Articles must be taken at the majority of two third of the shares present or represented at such meeting which shall always required at least the presence of 51% of the shares outstanding in the register of shareholders."

- Transfer the registered address of the Company from 12-14, rue Leon Thyges, L-2636 Luxembourg to 21, rue des Prés, L-8147 Bridel, Luxembourg.

- Appointment of Mr Mr Teodor Ioan Vostinaru as Chairman and chief executive officer of the Company pursuant to article 16 of the articles of incorporation.

- Current shareholding in the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to modify article 4 of the Articles, first sentence as follows:

"The registered office of the Company is established in Bridel in the Grand Duchy of Luxembourg."

Second resolution

The meeting resolves to modify article 9 of the Articles as follows:

"The quorums and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex. Resolutions at an ordinary and/or an extraordinary general meeting will always required at least the presence of 51% of the shares outstanding in the register of shareholders."

Third resolution

The meeting resolves to modify article 10 of the Articles, first sentence as follows:

"Shareholders will meet upon call of the Chairman of the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of the law."

Fourth resolution

The meeting resolves to modify article 11 of the Articles, as follows:

"The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that the majority of directors shall be elected by the shareholder owning 51% or more of the shares outstanding in the register of shareholders and that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders owning at least 51% of the outstanding shares. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote."

Fifth resolution

The meeting resolves to modify 12 of the Articles as follows:

"The Board of Directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence the shareholder owning 51% or more of the shares or the chairman may appoint another director as chairman pro tempore. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be director or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least forty eight hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the Board of Directors may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the directors participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors existing and nominated in the Board of Directors as directors of the Company. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature."

Sixth resolution

The meeting resolves to modify 17 of the Articles as follows:

"The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, which shall always include the signature of the chairman"

Seventh resolution

The meeting resolves to modify 22 of the Articles as follows:

"These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders.

Decisions to amend the Articles must be taken at the majority of two third of the shares present or represented at such meeting which shall always required at least the presence of 51% of the shares outstanding in the register of shareholders."

Eight resolution

The meeting resolves to transfer the registered address of the Company from 12-14, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg to 21, rue des Prés, L-8147 Bridel, Luxembourg.

Ninth resolution

The meeting resolves to appoint Mr Mr Teodor Ioan Vostinaru as Chairman and chief executive officer of the Company pursuant to article 16 of the articles of incorporation.

Tenth resolution

The meeting states that the current structure of the share holding is as follows:

- Mr Teodor Ioan Vostinaru holds 21 Shares and
- VRS Participations S.A. holds 10 Shares.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de UNIVERSAL PREMIUM GP S.A. avec siège social à Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 148.541 et constituée suivant acte notarié de Me Henri Hellinckx, le 30 septembre 2009, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 30 octobre 2009, numéro 2130.

L'Assemblée est ouverte à 16h10 et Mr Mr Teodor Ioan Vostinaru, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Bukarest, Roumanie, est élu président de l'Assemblée.

Mr Vincent De Rycke, employée privée, résidant professionnellement à Hautbellain, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Mme Arlette Siebenaler, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Les 10 actions détenues par VRS Participations S.A. et les 21 actions détenues par Monsieur Teodor Ioan Vostinaru, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- modifier l'article 4 des statuts, première phrase comme suit:

"Le siège social de la Société est établi au Grand-Duché de Luxembourg."

- Modifier l'article 9 des statuts, dernière phrase comme suit:

"Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, par télécopieur ou par télex une autre personne comme mandataire. Les décisions de l'assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire requiert au moins la présence de 51% des actions inscrites au registre des actionnaires."

- Modifier l'article 10 des statuts, première phrase comme suit:

"Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Président du Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires et publiée conformément à la loi."

- Modifier l'article 11 des statuts comme suit

"La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, la majorité des administrateurs devra être élu par l'actionnaire ayant 51% ou plus des actions en circulation dans le registre des actionnaires et un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires ayant 51% ou plus des actions en circulation. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de retraite/démission, ou pour quelque autre cause, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante."

- Modifier l'article 12 des statuts comme suit:

"Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées d'actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Président du Conseil d'Administration présidera l'ensemble des assemblées générales des actionnaires et des réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, l'actionnaire ayant 51% ou plus des actions ou le Président du Conseil d'Administration pourra désigner un autre administrateur comme président temporaire. Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont un directeur général, un directeur général-adjoint ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par

le Conseil d'Administration. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins quarante-huit heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques, visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les administrateurs participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs existant et nommé au Conseil d'Administration comme administrateur de la Société. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature."

- Modifier l'article 17 des statuts comme suit:

"La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la société, l'une devant toujours être celle du Président du Conseil d'Administration."

- Modifier l'article 22 des statuts comme suit:

"Les présents statuts pourront être modifiés en temps utile qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires. Les décisions d'amender les Articles devront être prises à la majorité deux tiers des actionnaires présents ou représentés à cette assemblée et requerront toujours au moins la présence de 51% des actions inscrites dans le registre des actionnaires."

- Transfert du siège social du 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 21, rue des Prés, L-8147 Bridel, Luxembourg.

- Nomination de Monsieur Teodor Ioan Vostinaru comme président et «Chief Executive Officer» de la Société au regard de l'article 16 des Statuts.

- Participation actuelle dans le capital.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, première phrase comme suit:

"Le siège social de la Société est établi à Bridel au Grand-Duché de Luxembourg."

2^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts, dernière phrase comme suit:

"Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, par télécopieur ou par télex une autre personne comme mandataire. Les décisions de l'assemblée générale ordinaire et ou extraordinaire requiert au moins la présence de 51% des actions inscrites au registre des actionnaires."

3^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts, première phrase comme suit:

"Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le président du Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires et publiée conformément à la loi."

4^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

"La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, la majorité des administrateurs devra être élu par l'actionnaire ayant 51% ou plus des actions en circulation dans le registre des actionnaires et un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires ayant 51% ou plus des actions en circulation. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès,

de retraite/démission, ou pour quelqu'autre cause, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante."

5^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

"Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées d'actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Président du Conseil d'Administration présidera l'ensemble des assemblées générales des actionnaires et des réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, l'actionnaire ayant 51% ou plus des actions ou le Président du Conseil d'Administration pourra désigner un autre administrateur comme président temporaire. Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont un directeur général, un directeur général-adjoint ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins quarante-huit heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques, visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les administrateurs participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs existant et nommé au Conseil d'Administration comme administrateur de la Société. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature."

6^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts comme suit:

"La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la société, l'une devant toujours être celle du Président du Conseil d'Administration."

7^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts comme suit:

"Les présents statuts pourront être modifiés en temps utile qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires. Les décisions d'amender les Articles devront être prises à la majorité deux tiers des actionnaires présents ou représentés à cette assemblée et requerront toujours au moins la présence de 51% des actions inscrites dans le registre des actionnaires."

8^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 21, rue des Prés, L-8147 Bridel, Luxembourg.

9^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Teodor Ioan Vostinaru comme président et «Chief Executive Officer» de la Société au regard de l'article 16 des Statuts.

10^{ème} Résolution

L'Assemblée constate que les actions représentatives du capital social sont actuellement détenues comme suit:

- Monsieur Teodor Ioan Vostinaru détient les 21 Actions

- VRS Participations S.A. détient 10 Actions.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. I. VOSTINARU, V. DE RYCKE, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11909. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010041962/346.

(100041902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Gesh-General System Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 19.791.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 avril 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

GESH-GENERAL SYSTEM HOLDING S.A., avec siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, dénoncé en date du 2 janvier 1998.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge, et liquidateur Maître Benjamin Rossignon, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 mai 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Benjamin Rossignon

Le liquidateur

Référence de publication: 2010045499/20.

(100057781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Tiger Holding Five Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.048.

In the year two thousand ten, on the third of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Five Parent S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on January 7, 2008, amended for the last time by deed enacted on December 2, 2009, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 136.048. The meeting is opened at 2 p.m. and presided by Mrs. Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of a new class of shares being class H redeemable shares.

2. Increase of the corporate capital by an amount of 49,350.- USD (forty nine thousand three hundred fifty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 936,740.- USD (nine hundred thirty six thousand seven hundred forty United States Dollars) to 986,090.- USD (nine hundred eighty six thousand ninety United States Dollars) by the issue of 1,410 (one thousand four hundred ten) new redeemable shares of class H of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

3. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create a new class of shares being class H redeemable shares.

Second resolution

The meeting, decides to increase the corporate capital by an amount of 49,350.- USD (forty nine thousand three hundred fifty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 936,740.- USD (nine hundred thirty six thousand seven hundred forty United States Dollars) to 986,090.- USD (nine hundred eighty six thousand ninety United States Dollars) by the issue of 1,410 (one thousand four hundred ten) new redeemable shares of class H of 35.- USD (thirty five United States Dollars), by contribution in cash and to admit to the subscription of 1,410 (one thousand four hundred ten) new redeemable shares of class H as follows:

Class H shares	Shares	USD
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P. (Tiger Global PIP V, L.P.)	1,339.50	46,882.50
Scott Schleifer	70.50	2,467.50
Total	1,410	49,350.-

Intervention - Subscription - Payment

- Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.(Tiger Global PIP V, L.P.), a Cayman Islands limited, acting through its general partner Tiger Global PIP Performance V, L.P., acting through its general partner Tiger Global PIP Management V, Ltd., all having their registered office at c/o Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

- Scott Schleifer, company director, with professional address at 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

Here represented by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of proxies;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class H shares	Shares	USD
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P. (Tiger Global PIP V, L.P.)	1,339.50	46,882.50
Scott Schleifer	70.50	2,467.50
Total	1,410	49,350.-

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 49,350.- USD (forty nine thousand three hundred fifty United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

" **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 986,090.- USD (nine hundred eighty six thousand ninety United States Dollars) represented by 3,634 (three thousand six hundred thirty four) redeemable shares of class B, 3,818 (three thousand eight hundred eighteen) redeemable shares of class C, 6,958 (six thousand nine hundred fifty eight) redeemable shares of class D, 3,651 (three thousand six hundred fifty one) redeemable shares of class E, 1,303 (one thousand three hundred three) redeemable shares of class F, 7,400 (seven thousand four hundred) redeemable shares of class G and 1,410 (one thousand four hundred ten) redeemable shares of class H of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Five Parent S.à. r.l. ", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 7 janvier 2008, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 2 décembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 136 048. L'assemblée est ouverte à 14.00 heures et présidée par Maître Catherine Desso, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales étant la classe H de parts sociales rachetables.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 49.350.- USD (quarante neuf mille trois cent cinquante Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 936.740.- USD (neuf cent trente six mille sept cent quarante Dollars US) à 986.090.- USD (neuf cent quatre vingt six mille quatre vingt dix Dollars US) par l'émission d'un total de 1.410 (mille quatre cent dix) nouvelles parts sociales rachetables de classe H d'une valeur nominale de 35.- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

Ettelbruck, le 1^{er} février 2010.

3. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales étant la classe H de parts sociales rachetables.

Deuxième résolution

L'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 49.350.- USD (quarante neuf mille trois cent cinquante Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 936.740.- USD (neuf cent trente six mille sept cent quarante Dollars US) à 986.090.- USD (neuf cent quatre vingt six mille quatre vingt dix Dollars US) par l'émission d'un total de 1.410 (mille quatre cent dix) nouvelles parts sociales rachetables de classe H d'une valeur nominale de 35.- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire et d'admettre à la souscription les 1.410 (mille quatre cent dix) nouvelles parts rachetables de classe H comme suit:

Parts sociales de classe H	Parts sociales	USD
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P. (Tiger Global PIP V. L.P.)	1.339,50	46.882,50
Scott Schleifer	70,50	2.467,50
Total	1.410	49.350,-

Intervention - Souscription - Paiement

- Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.(Tiger Global PIP V, L.P.), un Limited Partnership des Cayman Islands, représenté par son "general partner" Tiger Global PIP Performance V, L.P., représenté par son "general partner" Tiger Global PIP Management V, Ltd., tous ayant leur siège social à Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

- Scott Schleifer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

Représentés par Maître Catherine Desso, Avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

ont déclaré souscrire 1.410 (mille quatre cent dix) nouvelles parts sociales rachetables de classe H, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Parts sociales de classe H	Parts sociales	USD
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P. (Tiger Global PIP V. L.P.)	1.339,50	46.882,50
Scott Schleifer	70,50	2.467,50
Total	1.410	49.350,-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 49.350.- USD (quarante neuf mille trois cent cinquante Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 8.1 des statuts comme suit:

" **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société. Le capital social est fixé à 986.090,- USD (neuf cent quatre vingt six mille quatre vingt dix Dollars US), représenté par 3.634 (trois mille six cent trente quatre) parts sociales rachetables de classe B, 3.818 (trois mille huit cent dix huit) parts sociales rachetables de classe C, 6.958 (six mille neuf cent cinquante huit) parts sociales rachetables de classe D, 3.651 (trois mille six cent cinquante et une) parts sociales rachetables de classe E, 1.303 (mille trois cent trois) parts sociales rachetables de classe F, 7.400 (sept mille quatre cents) parts sociales rachetables de classe G et 1.410 (mille quatre cent dix) parts sociales rachetables de classe H, ayant une valeur nominal de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 mars 2010. Relation: LAC/2010/9963. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010042335/162.

(100043201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Land Breeze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.506.

In the year two thousand ten, on the tenth day of March,

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

Land Breeze II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office set at 18 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 148.836; represented by Brigitte CZOSKE, lawyer, residing professionally at 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated March 10, 2010.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

Land Breeze II S.à r.l. (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the Sole Unitholder of Land Breeze S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office set at 18 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy

of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 148.506, incorporated by a deed enacted on September 22, 2009, by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2084 on October 22, 2009, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on October 29, 2009 by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2366 on December 3, 2009, also amended by a deed enacted on November 18, 2009 by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2533 on December 29, 2009, and finally amended by a deed enacted on December 31, 2009 by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Agenda

- 1.- Amendment of article 11.2 of the articles of incorporation of the Company;
- 2.- Amendment of article 14 of the articles of incorporation of the Company;
- 3.- Increase of the corporate capital of the Company by a total amount of USD 8,009,693.- (eight million nine thousand six hundred ninety three US Dollars) so as to bring from its present amount of USD 69,101.018.- (sixty-nine million one hundred one thousand eighteen US Dollars), to the amount of USD 77,110,711.- (seventy-seven million one hundred ten thousand seven hundred eleven US Dollars) represented by the existing ordinary units and by the issuance of 8,009,693 (eight million nine thousand six hundred ninety three) ordinary units, with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, subject to a payment in kind of an amount of USD 8,009,693.- (eight million nine thousand six hundred ninety three US Dollars);
- 4.- Subscription of all the additional newly issued units by the Sole Shareholder and payment by the contribution in kind;
- 5.- Amendment to article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the aforementioned corporate capital increase and other related steps; and 6.- Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Unitholder resolves to amend article 11.2 of the articles of association which shall be read as follows:

11.2 "Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting."

Second resolution

The Sole Unitholder resolves to amend article 14 of the articles of association which shall be read as follows:

" Art. 14. Bank powers.

14.1 The general meeting of members shall determine the relevant applicable banking powers of the Corporation as well as the restrictions thereof.

The general meeting of members is the competent body to appoint one or more duly authorized signatory agent(s) (hereinafter the "Officer(s) C") in respect of one or more bank accounts (hereinafter the "Bank Account") of the Corporation of any type (including but not limited to cash account, custodian account, brokerage account) in any jurisdiction.

14.2 The bank powers (including the appointment and removal of Officer(s) C) as defined according to article 14.1 first sentence, above may only be revoked and/or amended by a general meeting of members exclusively (excluding any decision passed by the board of managers).

14.3 The opening, maintenance, operation, and/or closing of any of the Bank Accounts of the Corporation (including but not limited to negotiating, agreeing, execution, delivery, amendment and/or termination of any agreements, contracts, documents, mandates, instructions, notices, letters, forms) (whether in Luxembourg or elsewhere) as well as funds and/or securities transfers, instructed by the Corporation will be made validly and duly only upon the joint signature of any of the managers (regardless of the class to which such manager belongs) and any Officer C, with the exception that the board of managers may authorize, for specific investment determined by the board of managers only, any Officer C to execute alone funds and/or securities transfer instructions.

14.4 The prior approval of the general meeting of the members of the Corporation is required for the opening and/or closing of Bank Account, as well as the related powers, of the subsidiary(ies) of the Corporation."

Third resolution

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 8,009,693.- (eight million nine thousand six hundred ninety-three USD Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 69,101,018.- (sixty-nine million one hundred one thousand eighteen US Dollars) to the amount of USD 77,110,711.- (seventy-seven million one hundred ten thousand seven hundred eleven US Dollars) by the issue of 8,009,693 (eight million nine thousand six hundred ninety-three) ordinary units, with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to be subscribed for on payment of an amount of USD 8,009,693.- (eight million nine thousand six hundred ninety-three USD Dollars), the whole amount to be fully paid up through the contribution in kind.

*Fourth resolution:
Subscription - Payment*

Thereupon intervened Brigitte CZOSKE, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe for 8,009,693 (eight million nine thousand six hundred ninety three) ordinary units, with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each and that they are paid up with the amount of USD 8,009,693.- (eight million nine thousand six hundred ninety three US Dollars) by the contribution in kind.

Description of the contribution

The contribution in kind consisting of the full and complete ownership of the claim held by the Sole Unitholder against the Company, for a total amount of USD 8,009,693.- (eight million nine thousand six hundred ninety-three US Dollars) (hereafter referred to as the "Claim"), this Claim being valued by the board of managers of the Company at the total amount of USD 8,009,693.- (eight million nine thousand six hundred ninety-three USD Dollars) on the basis of a valuation report issued by the Sole Unitholder (hereafter referred to as the "Valuation Report").

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of the Claim have been given to the undersigned notary by a copy of the valuation report issued by the Sole Unitholder attesting the current value and existence of the Claim and its ownership.

Effective implementation of the contribution

The appearing person declared that:

- the Claim can be transferred to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Claim be transferred to him;
- the transfer of the Claim is effective today without qualification and a contribution agreement has already been signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party; and
- the Claim currently consists of USD 8,009,693.- (eight million nine thousand six hundred ninety three US Dollars).

Board of Managers' intervention

Thereupon intervened Brigitte CZOSKE, duly substituted to the appointed special attorney of the Company, presenting an extract of the minutes of the board of managers having approved the valuation described above. In consideration for this contribution, the Company will issue 8,009,693 (eight million nine thousand six hundred ninety three) ordinary units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each to the Sole Unitholder.

Thereupon, the Sole Unitholder resolves to accept the said subscription and payment and to issue and 8,009,693 (eight million nine thousand six hundred ninety three) fully paid-up ordinary units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each to the Sole Unitholder.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Unitholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation which can be read as follows:

" **5.1.** The Corporation's corporate capital is set at USD 77,110,711.- (seventy-seven million one hundred ten thousand seven hundred eleven US Dollars) represented by 77,110,711 (seventy-seven million one hundred ten thousand seven hundred eleven) ordinary units in registered form with a par value of USD 1.- (one US dollar) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 6,500.-.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed at 3.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix mars

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Land Breeze II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.836,

ici représentée par Brigitte CZOSKE, avocat, demeurant professionnellement au 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 10 mars 2010.

La procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Land Breeze II S.à r.l. (ci-après dénommée "l'Associé Unique") est l'Associé Unique de Land Breeze S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.506, constituée suivant un acte du 22 septembre 2009, par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2084 du 22 octobre 2009, ces statuts ont été modifiés par un acte du 29 octobre 2009 par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2366 le 3 décembre 2009, aussi modifiés par un acte du 18 novembre 2009 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2533 du 29 décembre 2009, et dernièrement modifiés par un acte du 31 décembre 2009 par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'article 11.2 des statuts de la Société;
- 2.- Modification de l'article 14 des statuts de la Société;
- 3.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de USD 8.009.693.- (huit millions neuf mille six cent quatre-vingt-treize dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 69.101.018.- (soixante-neuf millions cent un mille dix-huit dollars américains) à un montant de USD 77.110.711.- (soixante-dix-sept millions cent dix mille sept cent onze dollars américains) représenté par les parts sociales ordinaires existantes, et par l'émission de 8.009.693 (huit millions neuf mille six cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune, moyennant paiement d'un montant USD 8.009.693.- (huit millions neuf mille six cent quatre-vingt-treize dollars américains);
- 4.- Souscription et libération de toutes les nouvelles parts par l'Associé Unique par l'apport en nature d'une créance;
- 5.- Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée et les autre étapes y relatives;
- 6.- Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11.2 des statuts qui peut être lu comme suit:

"11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés

lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des statuts qui peut être lu comme suit:

" Art. 14. Pouvoirs bancaires.

14.1 L'assemblée générale déterminera les pouvoirs bancaires applicables appropriés de la Société aussi bien que les restrictions ci-dessous.

L'assemblée générale est l'organe compétent pour nommer un ou plusieurs agent(s) signataires autorisés (ci-après le "Dirigeant(s) C") en ce qui concerne un ou plusieurs comptes bancaires (ci-après le "Compte Bancaire") de la Société de chaque type (incluant mais pas limité aux compte de caisse, compte dépositaire, compte de courtage) de chaque juridiction.

14.2 Les pouvoirs bancaires (y compris la nomination et révocation de Dirigeant(s) C) comme défini à l'article 14.1 première phrase, ci-dessus peuvent seulement être retirés et/ou modifiés par toute décision passée exclusivement par l'assemblée générale (excluant toute décision passée par le conseil de gérance).

14.3 L'ouverture, gestion, opération et/ou la fermeture de tout Compte Bancaire de la Société (y compris mais pas limité à la négociation, conciliation, exécution, modification et/ou résiliation de tous accords, contrats, documents, mandats, instructions, notifications, lettres, formulaires (au Luxembourg ou ailleurs) ainsi que tous transferts de fonds ou valeurs, instruit par la Société seront effectués valablement et dûment par la signature conjointe de tout gérant (peut importe la classe auquel il appartient) et de tout Dirigeant C, par exception, le conseil de gérance peut autoriser, pour un investissement spécifique déterminé par le conseil de gérance, tout Dirigeant C à exécuter seul des instructions de transferts de fonds ou valeurs.

14.4 L'approbation préalable de l'assemblée générale de la Société est exigée pour l'ouverture et/ou la fermeture de Compte Bancaire, ainsi que tout pouvoirs y relatifs, de filiale de la Société."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 8.009.693.- (huit millions neuf mille six cent quatre-vingt-treize dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 69.101.018.- (soixante neuf millions cent un mille dix-huit dollars américains) à un montant de USD 77.110.711.- (soixante dix sept millions cent dix mille sept cent onze dollars américains) par l'émission de 8.009.693 (huit millions neuf mille six cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune, à souscrire en contrepartie du paiement d'un montant de USD 8.009.693.- (huit millions neuf mille six cent quatre-vingt-treize dollars américains) le tout à être entièrement libéré par un apport en nature.

Quatrième résolution:

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes Brigitte CZOSKE, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, qui a déclaré souscrire les 8.009.693 (huit millions neuf mille six cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune et de les libérer à hauteur d'un montant de USD 8.009.693.- (huit millions neuf mille six cent quatre-vingt-treize dollars américains) par l'apport en nature.

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en la pleine et entière propriété de la créance détenue par l'Associé Unique à l'égard de la Société, pour un montant total USD 8.009.693.- (huit millions neuf mille six cent quatre-vingt-treize dollars américains) (ci-après dénommée "la Créance"), cette Créance étant évaluée par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 8.009.693.- (huit millions neuf mille six cent quatre-vingt-treize dollars américains) sur la base des deux rapports d'évaluation émis par l'Associé Unique (ci-après dénommée "le Rapports d'Evaluation").

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de la Créance ont été données au notaire instrumentant par une copie des Rapports d'Evaluation émis par l'Associé Unique, attestant du montant actuel et de l'existence de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

Le comparant déclare que:

- la Créance peut être transférée à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander le transfert de la Créance;
- le transfert de la Créance est effectif aujourd'hui sans qualification et les conventions de cession sont déjà signées, preuve en a été donnée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins de formaliser le transfert et de le rendre effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers; et

- la Créance consiste aujourd'hui à USD 8.009.693,- (huit millions neuf mille six cent quatre-vingt-treize dollars américains).

Intervention du conseil de gérance

Est alors intervenu Brigitte CZOSKE, agissant en sa qualité de personne dûment substituée de mandataire spécial de la Société, présentant des extraits du procès-verbal du conseil de gérance de celle-ci approuvant l'évaluation décrite ci-dessus et un certificat de cette dernière.

En contrepartie de cet apport, la Société émettra 8.009.693 (huit millions neuf mille six cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune à l'Associé Unique. L'Associé Unique accepte alors ladite souscription et libération et émet et alloue 8.009.693 (huit millions neuf mille six cent quatre vingt treize) parts sociales ordinaires, entièrement payées d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune à l'Associé Unique.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été pleinement accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui peut être lu comme suit:

5.1. "Le capital social est fixé à USD 77.110.711,- (soixante-dix-sept millions cent dix mille sept cent onze dollars américains) représenté 77.110.711 (soixante-dix-sept millions cent dix mille sept cent onze) parts sociales ordinaires, sous forme nominatives ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital ont été estimés à environ 6.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la réunion s'achève à 15.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: B. CZOSKE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11143. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010042364/270.

(100042751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

KNS S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4815 Rodange, 59, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 152.043.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Nuno Ricardo ALMEIDA FERREIRA, plâtrier, demeurant à L-4815 Rodange, 59, rue de la Fontaine.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, de plâtrerie, carrelages et façades avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "KNS S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune.

Art. 7. L'associé reconnaît que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par le futur associé sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2010.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ HUIT CENT SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870.-) .

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Nuno Ricardo ALMEIDA FERREIRA, prédit.

2.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Virgilio DE ALMEIDA PINTO, indépendant, demeurant à L-4429 Belvaux, 24, rue Marie Curie.

3.- La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

4.- Le siège social est établi à L-4815 Rodange, 59, rue de la Fontaine.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Almeida Ferreira, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 février 2010. Relation: EAC/2010/2069. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2010.

Référence de publication: 2010042315/87.

(100042889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Berkeley International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.695.

L'an deux mil dix, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Berkeley International Holdings S.A., une société anonyme existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 922 du 21 septembre 2005, modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen prédit, en date du 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1287 du 4 juillet 2006 (la "Société").

L'assemblée générale est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Christian Tailleur, demeurant professionnellement à 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Catia Campos, demeurant professionnellement à 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Madame Sofia Silva, demeurant professionnellement à 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Modification de l'objet social de la Société afin d'ajouter le sous-article suivant:

"La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs."

2) Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

3) Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée générale, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée générale et tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société afin d'ajouter le sous-article suivant:

"La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs."

Seconde résolution

Suite à la précédente résolution, les actionnaires de la Société décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit en ajoutant un troisième alinéa:

" **Art. 2.** La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états civils et demeures, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Christian Tailleur, Catia Campos, Sofia Silva, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2010. LAC/2010/12746. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010041932/75.

(100042172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Riarc International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.214.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société RIARC INTERNATIONAL S.A., tenue au siège social le 26 février 2010 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une durée de six ans, à savoir:

Administrateurs:

- Monsieur Emilio MARTINENGI, agent financier, demeurant Via Mottarello n° 6, CH-6944 Cureglia..
- Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.
- Monsieur Giovanni MANZINI, administrateur de sociétés, demeurant Casa Monte Rosa, CH-6980 Castelrotto.

Commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour la société RIARC INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010041935/23.

(100042280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Globe Voyages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 545, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.839.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à plusieurs conventions de cession de parts sociales du 21.12.2006, signées sous seing privé par les cédants et le cessionnaire et acceptées par la gérance au nom de la société, le capital social de la société GLOBE VOYAGES SARL ayant son siège social à L-4832 Rodange, 545, route de Longwy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 50.839, est désormais réparti comme suit:

- GLOBE INVEST S.à.r.l. avec siège social à L-4832 Rodange, 545, Route de Longwy (RCS Luxembourg B 123.043)	98 parts sociales
- Monsieur Angel Bellomo, demeurant à F-54720 Lexy (France), 76, rue du Square	1 part sociale
- Madame Martine Hoffmann, demeurant à F-54720 Lexy (France), 76, rue du Square	1 part sociale
Total:	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 25 août 2009.

Les associés

Globe Invest SARL

Angel Bellomo / Martine Hoffmann

Gérants

Référence de publication: 2010041933/24.

(100042308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Stabben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 98.831.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten on the twelfth day of March.

Before Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch.

There appeared:

Valot Invest Sweden AB, a company duly incorporated under the laws of Sweden, with registered office at 15, Vastra Trädgårdsgatan (c/o Carnegie Investment Bank AB), SE-103 38 Stockholm, Sweden, registered with the Register of companies under number 556713-4282.

here represented by Mr. Giovanni LA FORGIA, employee VISTRA s.à.r.l., professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 10th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "Stabben S.à r.l." (hereafter the Company), having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 98831, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on January 14st, 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 328 of March 23rd, 2004:

- that the share capital of the Company is fixed at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up;

- that the appearing party, "Valot Invest Sweden AB", has become the sole owner of the shares and has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the company has ceased;
- that "Valot Invest Sweden AB" being the sole owner of the shares and liquidator of the Company declares:
 - * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
 - * regarding eventual liabilities (including but not limited to any tax liabilities) presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
 - * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
- with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Valot Invest Sweden AB, une société organisée sous la législation suédoise, ayant son siège social à 15, Västra Trädgardsgatan (c/o Carnegie Investment Bank AB), SE-103 38 Stockholm, Sweden, immatriculée au Registre des Sociétés, sous le numéro 556713-4282.

ici représentée par Monsieur Giovanni LA FORGIA, employé Vistra S.à r.l., demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Stabben S.à r.l.", (ci-après "la Société") ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98831, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 328 du 23 mars 2004;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- que "Valot Invest Sweden AB", étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la Société dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que "Valot Invest Sweden AB", agissant tant en qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associée unique déclare:

- * que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- * par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique;

de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LA FORGIA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 15 mars 2010. Relation: MER/2010/517. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 mars 2010.

M. LECUIT.

Référence de publication: 2010041941/84.

(100042434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**SO F IN S.à r.l., Société Financière Industrielle S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SO F IN SA, Société Financière Industrielle SA).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.565.

L'an deux mille dix, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.A., en abrégé SO F IN S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.565 (NIN 2000 2204 747),

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 423 du 15 juin 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 546 du 7 juin 2005.

Le capital social s'élève actuellement au montant de cent cinquante et un mille huit cents Euros (€ 151.800.-), représenté par cent cinquante et un mille huit cents (151.800) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital à concurrence du montant de CENT TRENTE-NEUF MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 139.300.-) pour le ramener de son montant actuel de CENT CINQUANTE ET UN MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 151.800.-) au montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) par affectation du montant de CENT TRENTE-NEUF MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 139.300.-) au compte des réserves.

2.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leur mandat.

3.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

4.- Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".

5.- Changement de la raison sociale de la société en SOCIETE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.à r.l., en abrégé SO F IN S.à r.l..

6.- Refonte complète des statuts pour les adapter à la loi luxembourgeoise sur les "sociétés à responsabilité limitée".

7.- Nomination d'un ou de plusieurs gérant(s) et détermination de ses (leurs) pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société à concurrence du montant de CENT TRENTE-NEUF MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 139.300.-) pour le ramener de son montant actuel de CENT CINQUANTE ET UN MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 151.800.-) au montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) par affectation du montant de CENT TRENTE-NEUF MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 139.300.-) au compte des réserves.

Les actions de la société anonyme sont transformées en parts sociales de sorte que le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) sera représenté dorénavant par douze mille cinq cents (12.500.-) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée" et de transformer les actions en parts sociales.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée. La société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la raison sociale de la société en SOCIETE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.à r.l. en abrégé SO F IN S.à r.l.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société afin de les adapter à la loi luxembourgeoise sur les "sociétés à responsabilité limitée" et de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de SOCIETE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.à r.l., en abrégé SO F IN S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Toutes les parts sociales sont détenues par la société de droit chypriote SHIERWOOD HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Arch. Kyprianou Street n° 1, P.C. 3036 Limassol, Chypre, immatriculée sous le numéro HE 181134, agissant

en sa qualité de trustee de SAFE MANAGEMENT TRUST, créée selon la loi anglaise et galloise en date du 14 décembre 2007.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Septième résolution

Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

42528

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. FUNCK, J.-P. FRANK, M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 mars 2010. Relation: ECH/2010/390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010041973/161.

(100042047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Global Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.209.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2009, a approuvé les résolutions suivantes:

- que depuis le 15 décembre 2009, le siège social de la société a été transféré du 11 Avenue Guillaume L-1651 Luxembourg vers le 39, rue Goethe L-1637 Luxembourg

- que depuis le 15 décembre 2009, le domicile de Monsieur Hans Nelén se situe au 39, rue Goethe L-1637 Luxembourg.

- que la démission de Madame Luisa Gislinge Romer en tant qu'administrateur a été acceptée avec effet au 31 décembre 2009.

- que la démission de Madame Helle Nymann Dueholm en tant qu'administrateur a été acceptée avec effet au 31 décembre 2009.

- que Madame Natacha Hainaux, domiciliée au 7, Place de l'église B-6700 Stockem, est élue administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2010. Elle continuera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée Générale de 2014.

- Que le mandat de notre commissaire aux Comptes "International Audit Services S.à r.l" est renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Natacha Hainaux

Référence de publication: 2010041987/23.

(100042191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Dole Music Association, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4819 Rodange, 42, rue de la Gendarmerie.

R.C.S. Luxembourg F 7.822.

—
Extrait de l'Assemblée des membres tenue en date du 15 décembre 2009

L'assemblée des membres de Dole Music Association, ASBL, décide, à l'unanimité:

- De procéder à la dissolution de Dole Music Association, ASBL, dans les meilleurs délais.

- De nommer Michel BIVER, né le 8 octobre 1962 à Maastricht (Pays-Bas), demeurant B-6782 Guelff (Belgique), rue de la source, 58, aux fonctions de liquidateur de Music Association, ASBL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.o Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010041989/15.

(100042223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.